

2022-06-30-31 : Attribution d'une subvention à la société Coco
Productions pour la réalisation d'un film documentaire sur les
espaces naturels sensibles

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin à vingt heures trente, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence d'Etienne Glémot, Président.

Étaient présents : Valérie AVENEL, Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Jean PAGIS, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Hervé BLANCHAIS, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Arnaud FREULON, Pascal CHEVROLLIER, David GEORGET, Etienne GLEMOT, Marie-Claude HAMARD, Nooruddine MUHAMMAD, Véronique LANGLAIS, Maryline LEZE, Estelle DESNOES, Michel POMMOT, Brigitte OLIGNON, Marie-Françoise BELLIER-POTTIER, Emmanuel CHARLES, Jean-Pierre BOISNEAU, Florence MARTIN, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Annick HODEE, Jean-Marie JOURDAN, Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU

Étaient excusés : Pierre-Pascal BIGOT, Guy CHESNEAU, Isabelle CHARRAUD, Muriel NOIROT, Christelle BURON, Marc-Antoine DRIANCOURT, Rachel SANTENAC, Michel THEPAUT, Liliane LANDEAU, Virginie GUICHARD, Joël ESNAULT, Jean-Marc-COTTIER, Mireille POILANE, Benoit ERMINE, Alain BOURRIER, Marie-Hélène LEOST

Pouvoirs : Pierre-Pascal BIGOT donne pouvoir à Marie-Ange FOUCHEREAU, Guy CHESNEAU donne pouvoir à Pascal CHEVROLLIER, Isabelle CHARRAUD donne pouvoir à Etienne GLEMOT, Muriel NOIROT donne pouvoir à Etienne GLEMOT, Christelle BURON donne pouvoir à Estelle DESNOES, Marc-Antoine DRIANCOURT donne pouvoir à Michel POMMOT, Rachel SANTENAC donne pouvoir à Véronique LANGLAIS, Michel THEPAUT donne pouvoir à Maryline LEZE, Liliane LANDEAU donne pouvoir à Brigitte OLIGNON, Virginie GUICHARD donne pouvoir à Emmanuel CHARLES, Joël ESNAULT donne pouvoir à Florence MARTIN, Jean-Marc COTTIER donne pouvoir à Christelle LAHAYE, Mireille POILANE donne pouvoir à Michel BOURCIER

Secrétaire de séance : Valérie AVENEL

Membres en exercice :50
Membres présents :34
Pouvoirs :13
Quorum :17
Votants :47
Votes pour :47
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 24/06/2022
Date de publication sur le site internet de la collectivité : 15/07/2022

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20220630-2022-06-30-31-DE
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou ;

VU l'axe 4 du Projet de Territoire de la CCVHA dit « Renouveler la gouvernance et poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire » ;

VU l'engagement de la labellisation Lucie 26000 « Mettre en place une gouvernance responsable » ;

CONSIDERANT que la société CoCo Productions souhaite réaliser un film documentaire sur les Espaces Naturels Sensibles (ENS) du département de Maine-et-Loire, intitulé « Sensibles, au cœur des espaces naturels » ;

CONSIDERANT que le film prévoit, entre autres séquences, une mise en valeur de cet ENS de la Romme et de l'Auxence, ainsi que les actions des différents acteurs locaux et des richesses naturalistes locales ;

CONSIDERANT que la CCVHA avait participé au 1^{er} film de la société Coco Productions « Au cœur des Basses Vallées Angevines, entre hommes et nature », et que la présentation des équilibres en activités économiques et richesse biologique de ce site avait été très apprécié lors de projection locale ;

CONSIDERANT que le montant de la participation financière s'élève à 1 500 €, aux côtés de nombreux autres financeurs, et que les contreparties sont les suivantes : apposition du logo « avec le soutien de la CCVHA » sur le générique et les autres communications sur le film et une diffusion du film (sans les réalisateurs) ;

ENTENDU l'exposé de Jean-Pierre BRU, rapporteur ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité:

- **Attribue une subvention d'un montant de 1 500 euros à la société Coco Productions pour la réalisation d'un film documentaire ;**
- **Autorise le Président ou son représentant à signer la convention fixant les modalités de versement de la subvention avec la société Coco Productions ainsi que ses éventuels avenants**
- **Autorise le Président ou son représentant à prendre toute disposition visant à rendre effective la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre
Fait et délibéré en séance
le 30 juin 2022
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Accusé de réception en préfecture
049-208074368-20220630-2022-06-30-31-DE
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

2 / 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, par courrier adressé, devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de la publication ou par l'application *Télérecours Citoyens* accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.